



**EXTRAIT DU REGISTRE
des Délibérations du Conseil Municipal**

Publié le : 04/02/2025

Séance du 23 janvier 2025

Le Conseil Municipal, convoqué le 16 janvier 2025, s'est réuni à l'hôtel de Ville de Besançon

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de Mme Anne VIGNOT, Maire

Étaient présents :

Mme Elise AEBISCHER, Mme Frédérique BAEHR (à compter de la question n°5), M. Guillaume BAILLY, Mme Anne BENEDETTO, M. Kévin BERTAGNOLI, Mme Pascale BILLEREY, M. Nicolas BODIN, M. François BOUSSO, Mme Nathalie BOUVET, Mme Fabienne BRAUCHLI, Mme Claudine CAULET, Mme Aline CHASSAGNE, Mme Annaïck CHAUVET, Mme Julie CHETTOUH, M. Sébastien COUDRY, M. Benoît CYPRIANI, Mme Karine DENIS-LAMIT, Mme Marie ETEVENARD, M. Ludovic FAGAUT, M. Abdel GHEZALI, M. Olivier GRIMAITRE, Mme Valérie HALLER, M. Damien HUGUET, M. Jean-Emmanuel LAFARGE, Mme Marie LAMBERT, M. Aurélien LAROPPE, Mme Myriam LEMERCIER, M. Christophe LIME (jusqu'à la question n°1 incluse), Mme Agnès MARTIN, M. Saïd MECHAI, Mme Carine MICHEL, Mme Laurence MULOT, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Karima ROCHDI, M. Nathan SOURISSEAU, M. Gilles SPICHER, M. André TERZO, Mme Claude VARET, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Christine WERTHE, Mme Marie ZEHAF

Secrétaire :

M. Nicolas BODIN

Étaient absents :

M. Hasni ALEM, M. Laurent CROIZIER, M. Cyril DEVESA, Mme Lorine GAGLILOLO, Mme Nadia GARNIER, Mme Sadia GHARET, M. Pierre-Charles HENRY, M. Jamal-Eddine LOUHKIAR, Mme Marie-Thérèse MICHEL, M. Jean-Hugues ROUX, Mme Juliette SORLIN

Procurations de vote :

M. Hasni ALEM à M. Christophe LIME, Mme Frédérique BAEHR à Mme Julie CHETTOUH (jusqu'à la question n°4 incluse), M. Laurent CROIZIER à Mme Nathalie BOUVET, M. Cyril DEVESA à M. François BOUSSO, Mme Lorine GAGLILOLO à M. Benoît CYPRIANI, Mme Sadia GHARET à M. André TERZO, M. Pierre-Charles HENRY à M. Ludovic FAGAUT, M. Jamal-Eddine LOUHKIAR à Mme Anne VIGNOT, Mme Marie-Thérèse MICHEL à M. Anthony POULIN, M. Jean-Hugues ROUX à Mme Sylvie WANLIN, Mme Juliette SORLIN à M. Yannick POUJET

OBJET : 3 - Solidarité avec Mayotte - Aide exceptionnelle à la Fondation de France

Délibération n° 007806

Solidarité avec Mayotte - Aide exceptionnelle à la Fondation de France

Rapporteur : Mme Anne VIGNOT, Maire

Résumé :

Le présent rapport a pour objet de proposer l'attribution d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 20 000 € à la Fondation de France pour soutenir l'aide humanitaire à Mayotte à la suite du cyclone Chido survenu le 14 décembre 2024.

I. Contexte

Le cyclone Chido a frappé l'île de Mayotte le samedi 14 décembre avec des conséquences dévastatrices pour le territoire et sa population.

Les conséquences humaines, sanitaires, et matérielles de cette catastrophe naturelle ne sont pas encore entièrement connues mais les premiers constats sur place indiquent qu'elles sont catastrophiques et durables, ravageant notamment totalement l'habitat précaire.

II. Proposition de subvention

Dans ce contexte d'urgence humanitaire, la Ville de Besançon, par ses valeurs de solidarité, souhaite apporter *son soutien à la population de Mayotte frappée par cette catastrophe naturelle d'une exceptionnelle ampleur et participer à la solidarité nationale.*

C'est dans ce cadre, qu'il est proposé d'attribuer une subvention exceptionnelle de 20 000 € à la Fondation de France.

Organisme privé reconnu d'utilité publique, la Fondation de France se mobilise auprès des habitants de Mayotte en complémentarité avec les pouvoirs publics afin de :

- Déployer rapidement des actions de première nécessité pour venir en aide aux victimes, dans la phase d'urgence
- Puis dans un second temps, soutenir les projets des associations afin d'aider les familles à reconstruire leur vie en retrouvant un toit et des biens d'équipement de base et reprendre une activité ; permettre la reconstruction d'une vie sociale, associative et éducative ; soutenir aussi les petits artisans et cultivateurs, dont l'outil de production a été détruit, pour relancer leur activité.

A l'unanimité, le Conseil Municipal se prononce favorablement sur l'attribution d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 20 000 € à la Fondation de France.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 52

Contre : 0

Abstention*: 0

Conseiller intéressé : 0

*Le sens du vote des élus ne prenant pas part au vote est considéré comme une abstention.

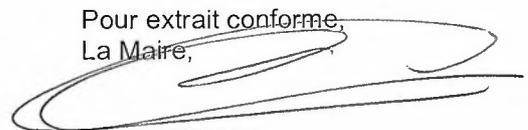
La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Besançon dans les deux mois suivant sa publicité.

Le Secrétaire de séance,



Nicolas BODIN
Conseiller Municipal Délégué

Pour extrait conforme,
La Maire,



Anne VIGNOT